

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BESSENS**

2025-01

DEPARTEMENT DU TARN  
ET GARONNE

Arrondissement de  
Montauban

COMMUNE DE BESSENS

SEANCE DU 14 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 14 janvier, dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni salle du conseil de la Mairie de Bessens, sous la présidence de Monsieur Adrien RAPHET, Maire.

**Etaient présents, Mmes et MM. :** Adrien RAPHET, Armand MAGNIER, Laetitia LAFORGUE, Jérôme FABRIS, Brigitte MOT, Magalie LALA, Séverine MONTANARO-WIECZORECK, Sylvain PENCHE, Amédée HUGANET, Vanessa DE CORTE, Bastien PLANA, Audrey GRANIQUO, Marjorie CIRRODE.

**Etaient absents ou excusés, Mmes et MM. :** Alain ROUBY, Guillaume CAUMON, Nadège OGER, Serge MICHEL, Emmanuelle TOURNAY, Jamel FAITOUT.



Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Mme Brigitte MOT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Convocation :** 10/01/2025

**Délibération n°2025-01 :** Rapport d'activité 2023 de la Communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne

Rapporteur : Monsieur le Maire

**Exposé :**

Vu le rapport d'activité 2023 de la Communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne qui retrace notamment les actions et projets menés au cours de l'année écoulée, et qui a été présenté au conseil communautaire lors de sa séance du 19 décembre 2024 ;

Conformément à l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales, la Présidente de la Communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne adresse chaque année aux maires des communes membres un rapport retraçant l'activité de l'intercommunalité.

Ce rapport fait ensuite l'objet d'une communication par le Maire à son conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à la Communauté de communes peuvent être entendus.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité absolue de 13 voix « pour » :**

**PREND ACTE** du rapport annuel 2023 de la Communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne tel qu'annexé à la présente délibération.

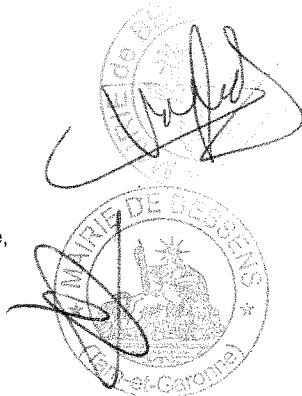
Fait à Bessens, le 14/01/2024

Le Maire,

Adrien RAPHET

La Secrétaire de Séance,

Brigitte MOT



Certifié exécutoire,  
les formalités de publicité ayant été effectuées le :  
et la délibération ayant été reçue en Préfecture le :

16 JAN. 2025

16 JAN. 2025